



NOTRE INDÉPENDANCE, CE SONT NOS REVENDEICATIONS !

La dissolution de l'Assemblée nationale, annoncée par le président de la République au soir d'une déroute aux élections européennes signe surtout un aveu d'échec. Aveu d'échec à contenir ou à apporter des réponses aux colères qui se sont exprimées dans les urnes.

Colère face à une inflation toujours élevée, au recul du pouvoir d'achat, à l'envolée des factures énergétiques. Colère face au recul des services publics, à la situation de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. Colère face aux déserts médicaux, colère toujours vive face à une réforme des retraites rejetée par une immense majorité de la population et imposée sans véritable débat au Parlement, colère face au recul inédit des droits engagé par la réforme de l'Assurance chômage.

FO condamne toutes les guerres et économies de guerre. Notre revendication « Pain, Paix, Liberté » est plus que jamais d'actualité. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent partout dans le monde.

Cette décision de dissoudre est aussi l'échec d'une politique qui s'entête dans une posture de va-t-en-guerre quand l'immense majorité des salariés attend des réponses sur les salaires et les conditions de travail. C'est encore l'échec d'une pratique du pouvoir vertical, qui méprise le Parlement, les interlocuteurs sociaux et la démocratie sociale.

Cette situation, aussi inédite et explosive soit-elle, ne doit pas nous conduire à dissoudre nos valeurs.

La position de la Confédération est claire : indépendants nous sommes, indépendants nous resterons ! C'est pourquoi la Confédération Force Ouvrière, comme elle l'a toujours fait, ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections législatives.

À Force Ouvrière, la seule politique que nous faisons, c'est la politique syndicale pour le progrès social. Nous continuerons donc de porter nos revendications quels que soient nos interlocuteurs.

*Indépendants, nous sommes,
indépendants, nous resterons !*

I- AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS, LES MINIMA SOCIAUX CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES

Pour FO, seule l'augmentation des salaires est la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.

Le gouvernement doit utiliser tous les leviers à sa disposition pour favoriser des augmentations de salaires, à commencer par une revalorisation significative du SMIC. FO revendique le retour de l'échelle mobile des salaires de manière à augmenter les salaires en fonction de l'inflation.

Afin d'éviter le tassement des grilles conventionnelles, le gouvernement doit exiger des branches professionnelles qu'elles engagent une négociation sur l'ensemble des salaires et conditionner les allègements de cotisations à la mise en conformité des minima de

branches au SMIC.

FO revendique la mise sous condition des aides publiques aux entreprises : à la négociation des salaires, au maintien des emplois, à la relocalisation de la production et de la recherche et développement sur le territoire.

Concernant le secteur public, FO demande le dégel du point d'indice à minima à la hauteur de l'inflation.

FO revendique l'augmentation des pensions de retraites et des minima sociaux. La pension minimum doit être équivalente au SMIC pour toutes et tous, et sa revalorisation indexée sur le SMIC.

II- REDONNER LA PLACE QUI EST LA SIENNE À LA NEGOCIATION COLLECTIVE

FO réaffirme son attachement à la liberté de négociation au niveau national interprofessionnel mais également à la négociation collective de branche, seul niveau permettant de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité et permettant de lutter contre le dumping social.

La négociation interprofessionnelle doit s'appuyer sur une méthode de travail loyale et partagée, permettant la prise en compte des revendications. Un cadrage fixé unilatéralement par l'exécutif ne peut pas s'inscrire

dans le cadre d'une négociation entre interlocuteurs sociaux comme le prévoit l'article L1 du code du travail.

FO revendique l'abrogation des dispositions des ordonnances travail, le rétablissement de la hiérarchie des normes et des moyens effectifs de représentation des salariés dont les CHSCT, la suppression du plafond de trois mandats consécutifs pour les élus du personnel, une représentation du personnel adaptée aux entreprises de moins de 11 salariés et la suppression du barème d'indemnisation des prud'hommes.

III- CONTRE L'AUSTERITE, POUR LA JUSTICE SOCIALE !

FO dénonce le retour des politiques d'austérité affichées sans complexe au détriment de l'école, de la santé, et de l'ensemble des services publics, partout sur le territoire. FO condamne la recherche permanente d'économies sur les dépenses sociales et les attaques multiples à l'encontre de notre modèle social.

FO réaffirme que le chemin vers le plein-emploi doit passer par des politiques économiques qui encouragent

la réindustrialisation du pays, permettent une transition écologique socialement juste, garantissent des emplois pérennes et de qualité avec des salaires décents de l'entrée dans la vie active à la retraite.

FO revendique une vraie répartition des richesses notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale.

IV- POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE L'EMPLOI

FO revendique une véritable politique de l'emploi, sociale et juste ! Les pénuries de main d'œuvre ne sont pas du fait des demandeurs d'emploi mais résultent du manque d'attractivité des métiers : pénibilité, conditions de travail difficiles, rémunérations trop basses, difficultés de mobilités géographiques et professionnelles, accès au logement...

Le CDI à temps plein doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre les salariés et leur employeur dans le secteur privé.

La retraite étant le reflet de la carrière, la priorité est pour FO d'assurer des carrières complètes pour chacun.

Lutter contre les inégalités au travail, améliorer les conditions de travail, augmenter le taux d'emploi, notamment des jeunes et des seniors, permettrait d'améliorer le niveau des pensions tout en augmentant les recettes du régime.

FO demande l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle pour déterminer des mécanismes

permettant de lutter contre le recours abusif aux contrats de travail à temps partiel. FO revendique l'obligation pour les employeurs de payer sur les contrats à temps partiel les cotisations en équivalent temps plein (notamment retraites).

Plus spécifiquement sur les seniors, FO demande de favoriser les embauches et sanctionner les licenciements, systématiser des entretiens de préparation de fin de carrière, encourager la formation continue, développer les dispositifs de retraite progressive qui permettent la transmission de l'expérience professionnelle, renforcer la négociation collective, en commençant par la branche.

Pour FO, la lutte contre l'usure professionnelle est un enjeu tout au long de la carrière. FO soutient des dispositifs tels que l'entretien professionnel, la validation des acquis de l'expérience, la certification CléA, la formation tout au long de la vie, la possibilité de départ anticipé et un véritable droit à la reconversion.

V- ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES

Force Ouvrière exige l'abrogation de la réforme des retraites reculant l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et prévoyant l'allongement de la durée de cotisation. Cette réforme n'était pas nécessaire pour assurer la pérennité du financement des régimes de retraite.

D'autres solutions existent : prendre les choses par le bon bout, c'est-à-dire les questions d'emploi tout au long de la vie, les parcours professionnels, les

reconversions, l'emploi des seniors et les retraites progressives.

FO demande le maintien de l'ensemble des régimes spéciaux de retraite. La spécificité de ces régimes est justifiée historiquement et socialement et fait partie du contrat social dans des secteurs qui rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour recruter.

VI- RETRAIT DE LA REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE

FO exige le retrait du projet de décret sur l'assurance chômage qui prévoit un nouveau durcissement des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les réformes précédentes ont déjà fortement impacté le montant et la durée d'indemnisation.

FO condamne des mesures qui vont frapper durement les demandeurs d'emplois les plus précaires et vulnérables, afin de dégager des économies budgétaires sur le dos des demandeurs d'emplois.

FO revendique le retour à la convention du 14 avril 2017 qui sécurisait les parcours professionnels.

Sur la gouvernance, la gestion paritaire de l'Unedic a fait ses preuves, résistant aux différents chocs économiques et protégeant les plus faibles au plus fort des crises. FO revendique le retour à un paritarisme libre de toute tutelle ou encore lettre de cadrage gouvernementale qui ne laisse aucune marge de négociation.

VII- POUR LE RETABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DE LA SECURITE SOCIALE

FO rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé.

FO défend un modèle social fondé sur l'égalité et la solidarité intergénérationnelle qui permet d'assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins de meilleure qualité. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance. Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins !

FO s'oppose à l'étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima. La Sécurité sociale est à la croisée

des chemins avec plus de 73 milliards d'exonérations de cotisations patronales et un financement qui repose maintenant à moitié sur la cotisation et l'autre moitié sur l'impôt et les taxes dédiées comme la CSG. Pour FO, il faut redonner sa force à la cotisation afin de soutenir notre protection sociale collective.

FO revendique la nécessité d'une grande loi sur l'autonomie qui soit à la hauteur des enjeux démographiques, qui garantisse des projets de vie aux personnes en perte d'autonomie, quels que soient leur lieu de résidence sur le territoire et leurs ressources financières, qui mette l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie et renforce les contrôles concernant la qualité des prestations en Ehpad.

VIII- POUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Pour FO, la défense du service public concerne tous les citoyens et leur droit à l'égalité de traitement, partout sur le territoire, quel que soit leur niveau social. Il n'y a pas de République sans service public !

FO demande de meilleurs moyens pour un meilleur service aux usagers, pour ce qui est essentiel à la vie d'un pays et de ses habitants : l'école, la culture, la santé, la protection sociale, l'aménagement du territoire, l'écologie, la sécurité, la justice, ...

Le service public nécessite des moyens renforcés pour réduire les inégalités et mieux redistribuer les richesses.

C'est pourquoi FO revendique :

- l'arrêt des fermetures de services et un renforcement des services publics de proximité, auquel ne répond pas, loin s'en faut, le dispositif des maisons France Services ;

- une véritable politique d'investissements publics dans le domaine de l'énergie, du transport public et pour répondre aux nouveaux défis de transition écologique avec le maintien de tarifs sociaux ou la gratuité pour les plus défavorisés ;

- le recrutement de fonctionnaires titulaires afin de répondre aux besoins fondamentaux de la population sur tout le territoire et pour accompagner les publics les plus fragiles ;

- une réflexion approfondie et un réel débat sur les besoins en termes de missions publiques et quels services publics pour les mettre en œuvre. Cette réflexion pourrait se tenir dans le cadre du Conseil National des services publics, dont FO demande qu'il soit réactivé.

IX- CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES DISCRIMINATIONS

FO condamne toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de rejet de l'autre.

FO rappelle son opposition à la loi immigration qui remet en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité.

FO continuera de s'opposer à toute mesure discriminatoire et stigmatisante qui porterait atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité.

Profondément attachée aux principes républicains, Force Ouvrière s'est toujours opposée au principe de

préférence ou de priorité nationale et à la discrimination entre les travailleurs, contraires à la solidarité qui fonde notre action syndicale.

Pour FO, toute disposition instaurant une forme d'inégalité ou de discrimination dans l'accès à la protection sociale ou aux prestations sociales est totalement inacceptable !

FO agira sans cesse pour la défense des libertés fondamentales et s'opposera à toutes les discriminations, quelles qu'elles soient, y compris celles envers les organisations syndicales.